

Rapport de la Commission de gestion-finances – Préavis n° 09/2025

Budget 2026

La Commission gestion-finances s'est réunie les 6 et 13 novembre 2025 pour examiner le préavis et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	6.11.2025	13.11.2025
M. Yan Borboën	X	X
M. Alan Carleton	Excusé	Excusé
M. Raphaël Conus	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X
M. Joseph Lasser	X	X
M. Pierre-Yves André (Supp)	Excusé	X

1 Préambule

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la Commission gestion-finances le 13 novembre 2025 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2 Budget communal 2026

2.1 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 8.6 millions, les charges ordinaires de fonctionnement enregistrent une augmentation de 5% par rapport aux comptes de 2024. En parallèle, les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 9.07 millions, restant quasiment stables si l'on exclut les changements de comptabilisation des revenus cantonaux (fonds de péréquations / revenus thématiques). Les revenus courants (principalement impôts) sont budgétés avec une augmentation de +4%, totalisant CHF 7.8 millions.

En ce qui concerne les charges, nous observons une augmentation des charges de fonctionnement, principalement attribuable à l'augmentation des charges de traitement du personnel administratif, l'expansion du réseau de transports public, l'augmentation de participation au réseau AJEMA, ainsi qu'une augmentation de la participation aux instructions publiques dues à une charge extraordinaire au collège de Préverenges.

Il est également essentiel de signaler que le Canton a introduit une nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). Néanmoins, la charge cantonale nette est stable à CHF 2.3 millions durant les années 2024-2026.

2.2 Analyse du budget dans sa globalité

La marge d'autofinancement constitue un indicateur crucial, reflétant la capacité financière de la Commune à réaliser des amortissements et à investir dans des projets futurs.

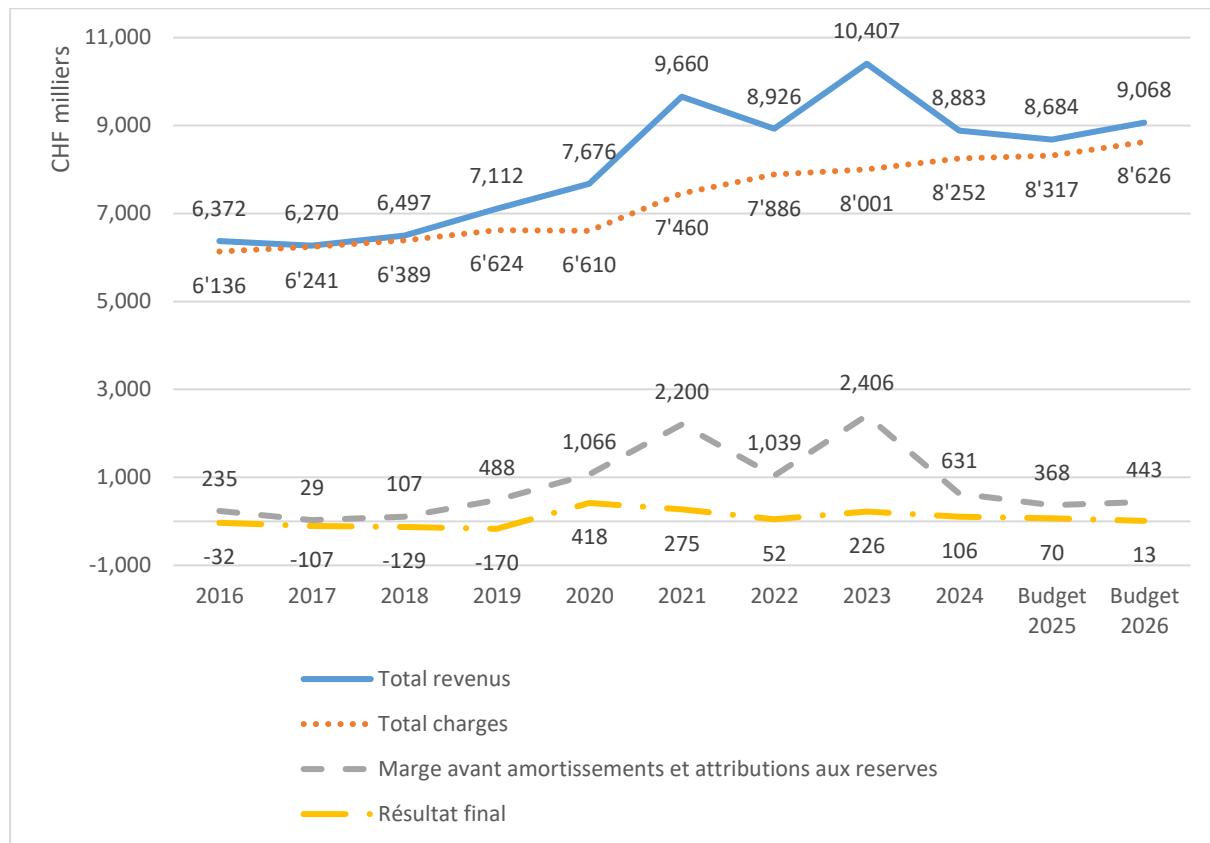
Le budget 2026 de la Commune prévoit une marge d'autofinancement positive de CHF 442'500. Il est notable que les comptes de la Commune affichent des excédents depuis 2020.

Grâce à ce résultat positif, et n'ayant pas d'amortissements budgétaires en 2026, la Commune pourra allouer CHF 430'000 à notre fonds de réserve.

En résumé, une gestion stricte des finances communales contribue à préserver une marge d'autofinancement stable et à constituer des réserves pour d'éventuels investissements futurs.

2.3 Rétrospective

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2016 à 2026 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la Commune durant cette période.



Il en ressort que durant cette période :

- La marge avant amortissement (autofinancement) a doublé en passant de CHF 235'496 à CHF 442'500 soit une augmentation de 88%. A noter que notre marge d'autofinancement est positive depuis plus de 25 ans.
- Le total des revenus a augmenté, passant de CHF 6.4 millions à CHF 9.1 millions, soit une augmentation des recettes de 42 %.
- Le total des charges a augmenté, passant de CHF 6.1 millions à CHF 8.6 millions, soit une augmentation des dépenses de 41 %.

3 Conclusion

La Commission invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2026 tel que présenté.

Pour la Commission gestion-finances

Yan Borboën
Président

Denges, le 24 novembre 2025

Annexe : Questions et réponses de la municipalité

5. Préavis n° 09/2026 – Budget 2026

- Le budget proposé pour 2026 prend-il en compte les préavis 4, 5, 7 et 8 ? Dans le cas contraire, quelles seraient les conséquences sur le plan d'investissement et l'excédent de revenu ?

Réponse

La réponse est différente en fonction des préavis :

Préavis 4 :Le coût total de CHF 465'000.00 sera pris en compte dans le budget sous la rubrique « égouts et collecteurs », no 460, compte contrebancé par les taxes, (auto-financé) ce qui n'influence pas l'excédent de revenus ou de dépenses.

Préavis 5 : Le montant annuel de CHF 5'463, comme mentionné dans le préavis, sera inclus dans le budget 2027 dans les charges courantes.

Préavis 7 : I L'amortissement de CHF 15'000 influencera les comptes communaux pendant 30 ans, dès la raccordement effectué (maxi 5 ans après l'adoption du préavis)

Préavis 8 : La nouvelle répartition des coûts de la LPP est déjà considérée dans le budget 2026.

- Page 2 : Comment la mise en service du dépôt de Denges a-t-elle influencé l'augmentation des charges du transport public ?

Réponse

Les charges du transport public (TPM) sont influencées par plusieurs facteurs :

**-nouveaux dépôt MBC Denges
-fin rétrocession taxe carburant
-développement continu de l'offre (cadences)**

- Page 5 (183.365.00) : Quelle est la raison de l'augmentation des charges de CHF 200'000 pour les transports publics entre 2024 et 2026 ? Il est mentionné une hausse des cadences, cependant Denges ne dispose pas de ligne directe avec Morges et un changement reste nécessaire. La desserte de Denges diffère également de celle d'autres communes.

Réponse

Les Transports publics morgiens (TPM) regroupent 9 communes et la clé de répartition adoptée tient compte de plusieurs critères dont la population et les arrêts desservis. Les TPM, dont fait partie notre commune, participent ainsi au déficit des transports de toute la région morgienne.

- Page 9 : Quel est le calendrier de rénovation de l'église et du collège de la Crosette, et jusqu'à quand ces locaux resteront-ils utilisables ?

Réponse

La rénovation du collège a fait l'objet d'un crédit d'étude et sa réalisation devrait intervenir dès qu'une solution équitable sera trouvée pour le transfert des élèves pendant la durée des travaux.

**La rénovation de l'église n'est à ce jour pas programmée.
Les locaux précités restent utilisable en l'état.**

- Page 11 (420.318.00) : Pour quelle raison les honoraires et prestations de services restent-ils stables alors qu'une personne en contrat fixe assume désormais ces tâches, suite à la nomination de l'ancienne secrétaire communale au poste de responsable technique ?

Réponse

Nous utilisons des mandataires, en particulier un architecte conseil pour l'étude des dossiers de mise à l'enquête, ainsi qu'un responsable pour la conformité en termes de sécurité sur le déroulement du chantier, diagnostique amiante, protection incendie. Il s'agit de métiers spécifiques. Ces charges sont refacturées et figurent sur le compte 420.436 (budget CHF 25'000).

Lors des mises à l'enquête, les oppositions nécessitent souvent le recours à un avocat. Dans ce compte figure également notre contribution à l'ARCAM et Région Morges. Nous avons également budgété notre participation à l'étude effectuée par un mandataire de Région Morges pour un chauffage à distance au quartier des Moulins.

- Page 14 (460.434.01) : Quelle est la raison de l'augmentation de la taxe à l'égout de CHF 150'000 à CHF 400'000 ?

Réponse

Nous avons budgété les taxes engendrées par les étapes 2 et 3 du PQ les Ochettes, ainsi que taxes liées au décompte final du dépôt MBC Denges.

- Page 17 (710.465.00/01) Pouvez-vous confirmer que les subventions FAJE et AJEMA seront maintenues, en dépit des réductions budgétaires annoncées par le Canton ?

Réponse

A ce jour, nous vous confirmons que les subventions précitées sont maintenues.

- Dans le budget 2026 pour les établissements primaires et secondaires, pourquoi l'ECA ne couvre-t-elle pas les coûts d'inondation et de rénovation, estimés à 500k dont 100k à la charge de la commune de Denges ?

Réponse

Il faut savoir que l'entente scolaire entre les 4 communes (Préverenges, Echandens, Lonay et Denges) prévoient cette participation aux coûts des locaux scolaires. En l'occurrence, les informations de la commune de Préverenges démontrent qu'il ne sont pas assurés pour ces coûts d'inondation et ainsi obligent les communes partenaires à financer ce surcoût. Cependant, nous avons immédiatement réagi auprès de notre assurance communale pour tenter d'obtenir un dédommagement.

Denges, le 10 novembre 2025

**Francis Monnin
Syndic**

